



## Séance du 7 décembre 2022 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

**Présidence** : M. Arnold Ottonin

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°04/2022 – Budget 2023
5. Postulat de la commission des finances
6. Elections – Démissions
7. Informations de la Municipalité
8. Informations du bureau du Conseil
9. Propositions individuelles et divers
10. Contre-appel

Avant l'ouverture de la séance, M. Arnold Ottonin communique quelques informations. Tout d'abord un mea culpa de la part du bureau du conseil, relatif à l'assermentation par erreur de M. Iprahim Yilmaz lors du conseil de juin 2022. A ce moment-là, il manquait 9 mois de résidence en Suisse à M. Yilmaz afin qu'il soit éligible. Il n'y a pas eu d'influence sur les résultats des votations lors des deux précédents conseils. M. Yilmaz peut venir, s'il le souhaite, se faire à nouveau assermenter lors du conseil de juin 2023.

M. Ottonin enchaîne par la lecture de la lettre de démission de Mme Stéphanie Roche, conseillère municipale. Il précise qu'elle ne quitte pas l'exécutif à cause d'une mauvaise entente avec ses collègues, mais pour des raisons privées. Les conséquences de sa démission seront communiquées sous le point 8 de l'ordre du jour.

M. Ottonin informe que les président-es des sociétés locales commenteront en quelques minutes l'agenda 2023, une fois la séance clôturée. Chacun.e est libre d'assister ou non à cette présentation.

Enfin, M. Ottonin a annoncé durant 7 séances consécutives que l'apéritif n'avait pas lieu en raison des règles sanitaires en vigueur. Ce soir, il a le plaisir d'inviter les membres à partager l'apéritif qui suivra la séance. Il remercie la municipalité pour son soutien dans cette partie conviviale.

## Ouverture de la séance du conseil

### 1. Appel

Effectif : 80 personnes  
Présents : 63 personnes

17 membres excusés.

Deux personnes participent en tant qu'auditrices.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été modifié avec l'ajout d'un nouveau point, soit « 5. Postulat de la commission des finances ». L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 05-2022, la lecture n'est pas demandée. Le projet du procès-verbal est accepté moins une abstention.

### 4. Préavis n°04/2022 – Budget 2023

M. Markus Mooser présente un budget « de rigueur » au vu de la situation financière provisoire de la commune au 30.09.2022, nettement moins favorable que les comptes 2021. Ceci est dû à une baisse de revenus (rentées fiscales plus basses que prévu), ainsi qu'à l'augmentation des charges (principalement coûts de l'énergie et service social). Ceci entraîne des conséquences, à savoir le report de certaines charges dans les dicastères de l'administration, des forêts et des routes notamment.

M. Mooser présente le budget par poste. Il commence par **l'administration**, qui reste stable par rapport à 2022. Les budgets alloués à l'archivage et à l'acquisition d'un logiciel de gestion des séances, sont reportés à une année ultérieure. L'augmentation de la participation au déficit des TL est à noter.

**Finances** : l'évaluation des personnes physiques/morales est revue à la baisse, tout comme les recettes conjoncturelles. Augmentation des acomptes liés à la péréquation, laquelle varie d'une année à l'autre.

**Domaines et bâtiments** : ce dicastère est stable. Une nouvelle répartition des comptes est faite par bâtiment séparé, ce qui facilite la vision. Une augmentation est à noter au niveau des coûts de l'énergie. La municipalité a admis que le coût de l'énergie allait augmenter de 50%.

**Travaux** : diminution des montants attribués à l'entretien des routes. Une diminution est également à souligner au poste des déchets, grâce à l'arrivée de la commune de Morrens à la déchetterie de Praz-Faucon depuis 2021, permettant une nouvelle répartition des coûts.

**Instruction publique et cultes** : la différence est minime, car le coût et le nombre d'élèves sont stables.  
**Police** : légère augmentation de notre participation à la réforme policière.

**Sécurité sociale** : augmentation des frais liés à l'accueil des jeunes enfants.

**Services industriels** : légère augmentation des coûts d'achat d'eau à la Ville de Lausanne. Diminution des coûts d'entretien du réseau. Ces coûts sont financés par des taxes et n'ont pas d'influence sur le résultat du budget.

M. Mooser passe au résultat de l'exercice avec une augmentation du déficit de Frs 89'500.- par rapport au budget 2022, ce qui représente 9 points d'impôts. Il souligne les restrictions au niveau des dépenses communales sous forme de reports pour un montant de Frs 150'000.-. La marge d'autofinancement de fonctionnement se monte à Frs 11'500.-.

Avec un total des revenus se montant à **Frs 3'990'600.-**, et des charges à **Frs 4'257'100.-**, il en résulte un déficit de **Frs 266'500.-** prévu au budget 2023.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Philippe Gaillard. La commission relève une augmentation significative dans le poste intitulé « participation à d'autres communes » en faveur de l'EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour). Ceci fait l'objet d'un postulat, traité au point n° 5 de l'ordre du jour. La commission relève également une possibilité d'économie au niveau des déchets collectés à deux endroits différents, soit à Praz-Faucon et à l'éco-point communal. Le préavis n° 04/2022 est accepté moins une abstention.

## 5. Postulat de la commission des finances

Le postulat est lu par M. Frank Bottini. La commission des finances a constaté que le poste intitulé « participation à d'autres communes » indique un montant de Frs 330'000.- en faveur de l'EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour). Ce montant représente une augmentation de Frs 123'700.- par rapport aux charges facturées en 2021. De plus, la commission s'interroge sur la diminution du temps de travail hebdomadaire pour le personnel, passant de 41,5 à 40 heures, ainsi que la lourdeur de l'appareil administratif (20 EPT- Equivalent Plein Temps - en 2020). La commission demande à la municipalité de rencontrer le Comité de l'Association afin que la Direction propose des mesures concrètes pour réduire les charges

Mme Seema Ney précise que c'est le nombre d'élèves (dû à un boom des naissances) qui augmente dans le pré- et parascolaires. M. Bottini répond que les coûts qui sont très élevés pour les communes correspondent à la partie des charges administratives qui ont augmenté de 25%.

Pour la municipalité, M. Roger Ammann prend bonne note de ce postulat. M. Ottonin rappelle que la municipalité a 6 mois pour y répondre, soit jusqu'au prochain conseil en juin 2023.

Le postulat est accepté moins trois abstentions.

## 6. Elections – démissions

Pas d'élection, ni de démission sont à noter.

## 7. Informations de la Municipalité

Jean-Daniel Cochard

**Risque de pénurie – Plan OSTRAL** : Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise. Elle dépend de l'approvisionnement économique du pays (Confédération) et devient active sur son ordre si une pénurie d'électricité survient. Ce qui pourrait nous concerner c'est le délestage. Il s'agit de coupures d'électricité périodiques et par région dans toute la Suisse : 4 heures sans électricité, 8 heures avec. Le canton de Vaud se base sur un scénario de délestage pouvant durer jusqu'à 2 semaines.

Un plan de continuité communal doit être rédigé pour toutes les communes avec un certain nombre de points à remplir et à suivre, notamment : le PRU (Point de Rencontre d'Urgence), l'eau potable (nous sommes alimentés par nos sources, l'eau arrivant gravitairement dans notre village, une coupure d'électricité n'aurait pas d'impact sur cette alimentation) , l'épuration (alimentation de la STEP par une génératrice, achat d'une nouvelle génératrice 50 kVA), besoins de première nécessité (nourriture et argent), urgences secours (communication assurée par transmission adéquate au PRU par personnel de piquet de la commune).

**PRU (Point de Rencontre d'Urgence)** : En cas de catastrophe ou de situation d'urgence, la population d'une zone menacée ou sinistrée doit pouvoir se rendre au PRU, lieu prédéterminé et proche d'elle pour y trouver des informations et l'aide dont elle a besoin. Le PRU est exploité par le personnel communal, des bénévoles ou encore des entreprises spécialisées mandatées par les autorités communales. Son lieu et son équipement comprennent une liste de critères bien définis. Plusieurs communes peuvent se regrouper et mettre en place un seul PRU. La commune de Cugy, qui a un poste de commandement, a approché la commune de Morrens et la nôtre.

**Eclairage terrain de foot** : était hors service, a été démonté.

**Zone industrielle de Combron** : a été baptisée ainsi en référence au nom de la rivière qui passe sur notre commune et qui se jette dans le Talent.

**Eau potable** : nous sommes approvisionnés à 100% par nos sources. Pas d'information supplémentaire de la part de la Ville de Lausanne, qui cherche toujours des solutions quant à la couleur jaune-rouille lorsque nous sommes reliés à son réseau. MM. Altmann et Cochard vont relever eux-mêmes les compteurs cette année. Merci de leur faire bon accueil.

M. Maxime Meier

**Bâtiments** : changement de prestataire (entreprise PYT Maintenance à Bretigny) pour les nettoyages du collège et de la Maison de Ville en 2023.

**Sociétés locales** : rencontres et contacts réguliers.

**PECC** (Plan Energie et Climat Communal) : sera présenté au conseil général de juin. Entre-temps, une action participative sera organisée avec la population en février/mars 2023. De plus, une soirée citoyenne sur la gestion énergétique est organisée à Cugy le 12 janvier 2023 en collaboration avec la Romande Energie et les communes de Cugy, Froideville, Morrens et Bretigny.

**Cyber-sécurité** : l'audit se déroulera la semaine prochaine. La charte informatique a été validée par l'ensemble des collaborateurs de la commune. L'antivirus a été décentralisé, un plan d'action en cas de cyberattaque a été mis en place.

#### M. Roger Ammann

**Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (ASICE)** : un projet d'extension du collège de la Combe à Cugy est en cours pour une mise en service à la rentrée 2026. M. Ammann redonnera des nouvelles quant à l'avancement de ce projet. En terme de gouvernance de l'ASICE, un processus d'engagement d'un-e directeur-trice est en cours, ainsi qu'un nouvel organigramme. Une secrétaire est également recherchée. Annonce sur le site de notre commune.

**Formation** : l'Association des Parents d'Elèves Haut-Talent (APE) a été créée lors de l'assemblée constitutive le 1<sup>er</sup> décembre à Cugy. 30 membres actifs présents. Soutien financier de l'APE du Mont-sur-Lausanne.

**Police** : le poste mobile de gendarmerie était présent le 11 novembre. Dépôt de plainte pénale à la suite des incivilités durant les vacances scolaires d'octobre à la place de jeux, au collège et à l'UAPE. Des vélos électriques, dans des garages fermés, ont été volés durant la nuit du 13 au 14 novembre

**Vidéosurveillance** : règlement approuvé par l'Etat le 24 août 2022. Un appel d'offres a été effectué auprès de trois prestataires. La mise en application a été reportée à cause des restrictions budgétaires.

**Stationnement** : un concept de stationnement est à l'étude. Notre règlement de police permet la création d'un règlement de stationnement. Il comporterait la mise à ban des parkings appartenant à la commune et l'introduction de macarons. L'engagement d'un-e assistant-e de sécurité publique serait nécessaire.

#### M. Markus Mooser

**Plan d'Affectation Communal (PACom)** : le rapport d'examen préalable par le canton devrait nous parvenir fin février 2023. Durant le premier semestre 2023, une seconde séance d'information est prévue pour les propriétaires concernés.

**Transports publics** : des nouveaux horaires et des nouveaux trajets sont en place depuis le 3 décembre 2022. Le problème d'affluence du bus en début de matinée (07h15) a été signalé. L'ajout d'un bus supplémentaire aurait un coût de Frs 100'000.- selon les TL. Une solution serait de déplacer de 5 minutes l'horaire de début des cours des classes de Cugy. Des discussions sont en cours.

Pour les personnes qui n'ont pas de téléphone portable et souhaitent se procurer un billet pour le trajet Bretigny-Froideville, une solution est possible par le biais de cartes prévente à remplir. Elles sont disponibles au Flon ou à Echallens.

**Sortie des aînés** : prévue initialement le 14 septembre, cette sortie est reportée au 9 mars 2023. Les invitations seront envoyées en janvier aux personnes concernées.

**Nouveaux habitants** : l'accueil des nouveaux habitants-es et jeunes citoyens-ennes s'est déroulé le 10 novembre. Environ 20 nouveaux habitants-es et 3 jeunes citoyens-ennes étaient présents. La présence de 16 sociétés et associations locales est à relever lors de cette soirée.

**Taux imposition** : à la suite de la question de Mme Jacqueline Bally lors du dernier conseil général concernant le taux d'imposition de Cugy, 2 points plus bas que le nôtre, M. Mooser et la boursière, Mme Laurence Fontana, se sont penchés sur les causes de cette différence. D'abord, ils ont cherché dans quel poste une économie pouvait être faite. Il en ressort que Frs 24'000.- (soit 0.8 point d'impôt) d'économies seraient envisageables. Puis, ils ont cherché des solutions pour générer de nouveaux revenus, soit d'une part attirer des contribuables aisés et d'autre part générer des revenus locatifs en construisant sur nos parcelles. Après analyse des chiffres, il ressort qu'avec la même superficie, Cugy a 6 fois plus de zones villas que Bretigny. De ce fait, la commune de Cugy dispose de plus de contribuables à meilleurs revenus. Le second point est le patrimoine immobilier dont chaque commune dispose. De notre côté, à cause du dézonage, plus aucun terrain communal n'est disponible pour accueillir un bien immobilier. De ce fait, les revenus locatifs communaux sont faibles.

**Remerciements** : M. Mooser remercie Mme Stéphanie Roche qui est acclamée par l'assemblée. La municipalité regrette son départ. Il remercie l'ensemble des membres du conseil général et le personnel communal pour son travail tout au long de l'année écoulée.

## 8. Informations du bureau du conseil

M. Arnold Ottonin ajoute que la démission de Mme Roche implique une élection complémentaire le 12 mars 2023, selon le tout-ménage reçu ces jours. Il comporte des dates importantes. M. Ottonin invite les membres à s'informer sur le site internet de la commune et au pilier public. Une séance publique aura lieu le jeudi 19 janvier 2023 pour la présentation des candidats. Deux personnes ont déjà marqué leur intérêt pour ce poste, il s'agit de Mme Nathalie Lüthi et M. Christophe Paccaud.

La prochaine séance du conseil général aura lieu soit le mercredi 7 ou 14 juin 2023 à 20h15, la date définitive sera confirmée.

M. Ottonin remercie l'ensemble du bureau électoral, les membres du conseil pour la bonne ambiance et l'esprit critique et constructif qui permet de faire avancer les affaires de notre commune. Il transmet à chacun-e ses meilleurs vœux de santé et de belles fêtes de fin d'année.

## 9. Propositions individuelles et divers

Pas de remarque particulière.

## 10. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h00.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine